N° D2024_09_74

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 17.07.2020, donnant délégation de pouvoir à Mr le Président,
- Vu l'article R2123-1-1° du Code de la Commande Publique.
- Considérant la nécessité de renouveler les tubes aérateurs colmatés du système d'aération de la station d'épuration de Gap,
- Vu la consultation lancée le 29 août 2024 pour l'achat de 510 tubes diffuseurs pour les bassins biologiques de la station d'épuration de Gap;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de l'entreprise BIOTRADE est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la Collectivité.

DECIDONS

Article 1 :
Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'achat de 510 tubes diffuseurs pour les bassins biologiques de la station d'épuration de Gap, avec la société BIOTRADE, 31120 Porter-sur-Garonne.

Article 2 :
Le présent marché est conclu selon un montant global et forfaitaire de 15182,50€ HT/18219 € TTC. Le délai est de 8 à 10 semaines à réception de la commande.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget assainissement 2024 de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE.

Article 3 :
Monsieur le Directeur Général des Services Techniques est chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 19 septembre 2024

Le Président

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 30 SEPT 2024
Publié ou notifié le : 30 SEPT 2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2024_09_74**
Objet :	**Marché sans publicité ni mise en concurrence pour l?achat de 510 tubes diffuseurs pour les bassins biologiques de la station d?épuration de Gap, avec la société BIOTRADE, 31120 Porter-sur-Garonne.**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-09-30 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20240930-D2024_09_74-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20240930-D2024_09_74-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.4 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_3759.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20240930-D2024_09_74-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	54.1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : Devis BIOTRADE.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20240930-D2024_09_74-AI-1-1_2.pdf	application/pdf	1.5 Mo
Document principal (Acte individuel) Nom original : devis EUROPELEC.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20240930-D2024_09_74-AI-1-1_3.pdf	application/pdf	449.8 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : devis BIBUS.pdf	application/pdf	82.8 Ko

Nom métier :

99_AI-005-200067825-20240930-D2024_09_74-AI-1-1_4.pdf

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 septembre 2024 à 08h38min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 septembre 2024 à 08h38min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 septembre 2024 à 08h38min45s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 septembre 2024 à 08h58min53s	Reçu par le MI le 2024-09-30